



Ce modèle est mis à votre disposition à titre indicatif. Il est destiné à vous aider à rédiger vos propres documents. S'agissant d'un outil de travail, il vous appartient de vérifier que ses termes vous agréent et correspondent bien à votre situation et à vos intentions.

POUR UN CONSEIL PERSONNALISÉ CONSULTEZ L'ADIL 57

8, rue Gambetta 57000 METZ – 03 87 50 02 60 - contact@adil57.fr - www.adil57.org

PROCEDURE DE MANQUEMENTS AU RSD

MODELE DE PROCES-VERBAL DE CONSTATATION

| |
|-------------------------------|
| REPUBLIQUE FRANCAISE |
| PROCES VERBAL DE CONSTATATION |

NATURE DE LA CONTRAVENTION :

CONTREVENANT : (renseignements à fournir sur le contrevenant)

Né(e) le Domicile :

LIEU D'INFRACTATION :

INFRACTION à l'Arrêté préfectoral du 14 octobre 2004 pris pour l'application du règlement sanitaire départemental.

SANCTION ENCOURUE : code NATINF 3671 ; article 1312-1 du code de la santé publique ; article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003 (contravention de 3^{ème} classe)

Le [date], je soussigné M. ou Mme, Maire de la commune de [nom de la commune] agissant en qualité d'officier police judiciaire,
Rapporte qu'au cours de la visite du logement occupé par M..... et diligentée par mes soins, à la suite d'une réclamation liée à une situation d'habitat indigne,

AVONS CONSTATE :

EX. : que les travaux demandés à M. [nom] par mise en demeure du [date], visant à réaliser les travaux sur sa propriété dans un délai de [à compléter], n'ont pas été exécutés.....

Considérant que cette situation porte atteinte à la salubrité publique, il y a lieu de réprimer ces agissements conformément à l'article 165 du règlement sanitaire départemental.

Fait et clos le présent procès-verbal le [date], qui fait foi jusqu'à preuve du contraire, pour être transmis en deux exemplaires originaux à M. ou Mme le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg dans **un délai de 5 jours suivant la date de clôture aux fins de droits.**

Fait à [commune] le [date de clôture],

Le Maire

DESTINATAIRES :

- Procureur de la République
- Préfecture ou Sous-préfecture
- Brigade de gendarmerie ou Commissariat de police
- Contrevenant

PIECES JOINTES :

- 1/ Lettres de réclamation des plaignants
- 2/ Lettres et/ou arrêtés de mise en demeure avec avis de réception
- 3/ Articles du règlement sanitaire départemental définissant les infractions
- 4/ articles du code de la santé publique précités